

CODE DE CONDUITE DES PARTENAIRES COMMERCIAUX D'ALLIANCE LAUNDRY SYSTEMS

OBJECTIF

Alliance Laundry Systems et ses entités affiliées («Groupe Alliance Laundry») sont engagées à l'excellence non seulement dans la qualité des produits et services que nous fournissons, mais aussi dans l'intégrité de nos pratiques commerciales. Notre réputation en tant que leader dans l'industrie des solutions de blanchisserie est basée sur une base de comportement éthique, de respect des droits de l'homme et de protection et de conservation de l'environnement.

Au fur et à mesure que nous continuons à grandir et à évoluer dans un marché mondial complexe, les relations que nous entretenons avec nos partenaires commerciaux sont plus essentielles que jamais à notre succès.

Ce Code de conduite des partenaires commerciaux (le "Code") a été développé pour garantir que nos estimés partenaires commerciaux partagent et défendent les valeurs et principes fondamentaux dans toutes leurs interactions avec le Groupe Alliance Laundry. Les valeurs fondamentales de ce Code sont organisées autour de trois piliers de base:

- a. Conduite légale et éthique,
- b. Respect du travail et des droits de l'homme, et
- c. Engagement envers la durabilité environnementale.

Le groupe Alliance Laundry attend de nos partenaires commerciaux qu'ils défendent également ces valeurs et qu'ils prennent en charge leur mise en œuvre au sein de leurs organisations pour garantir leur respect. Dans les cas où les partenaires commerciaux opèrent dans des pays ou des marchés soumis à des réglementations supplémentaires et spécifiques obligatoires, le Groupe Alliance Laundry s'attend à ce qu'ils se conforment également à ces réglementations supplémentaires et spécifiques obligatoires.

PORTÉE

Ce Code s'applique à tous les fournisseurs de biens et de services au Groupe Alliance Laundry, y compris leurs fournisseurs de sous-niveaux et de composants, ainsi qu'à tous nos clients, notamment, mais sans s'y limiter, distributeurs, détaillants, investisseurs, agents, entrepreneurs, prestataires de services, installateurs et importateurs («Partenaires commerciaux»), qu'ils soient des personnes physiques ou des entités corporatives. Dans le cas des entités corporatives, il est de leur responsabilité de s'assurer que leurs employés, entrepreneurs, agents, représentants, sociétés affiliées du groupe et toute entité tierce avec lesquelles ils s'engagent sont pleinement informés et adhèrent aux principes et valeurs énoncés dans ce Code.

Bien que ce Code se réfère généralement à "Partenaires commerciaux" pour englober toutes les entités et les personnes dans notre sphère opérationnelle et commerciale, il est important de noter que si une section spécifique s'applique exclusivement à nos fournisseurs, une telle distinction sera clairement indiquée. En outre, les références à "employés" dans ce document visent la main-d'œuvre et le personnel dépendant de nos Partenaires commerciaux (y compris les entrepreneurs, agents ou autres représentants), à l'exclusion des propres employés du Groupe Alliance Laundry.

Dans les sections suivantes, nous explorons les valeurs et principes fondamentaux. "Doit", "Obligatoire", "Essentiel" ou des expressions similaires signifient les exigences critiques fixées par le Groupe Alliance Laundry. De plus, nous fournissons des recommandations stratégiques visant à permettre à nos Partenaires commerciaux de faire progresser leurs cadres de conformité, dans le cadre de notre engagement à l'égard du développement continu de notre écosystème de partenariat.

VALEURS FONDAMENTALES ET PRINCIPES

A. CONDUITE LÉGALE ET ÉTHIQUE

Conformité aux lois et aux politiques et procédures du Groupe Alliance Laundry

Les partenaires commerciaux doivent assurer une totale conformité avec toutes les lois et réglementations locales et internationales pertinentes à leurs opérations, y compris l'obtention de tous les permis et licences nécessaires dans les juridictions où ils opèrent. Cela comprend, sans s'y limiter, les lois et règlements

concernant la protection de l'environnement, la santé et la sécurité au travail, la conduite éthique des affaires, et les pratiques de travail.

Lois et exigences sur les sanctions

En plus de toutes les sanctions internationales qui peuvent être applicables à un Partenaire commercial sujet, tous les Partenaires commerciaux sont explicitement tenus de se conformer aux sanctions du Bureau de Contrôle des Actifs Étrangers des États-Unis (OFAC) et aux lois américaines sur le contrôle des exportations. Cela implique le respect strict des réglementations régissant l'exportation de biens, services et technologies depuis les États-Unis et garantit le non-engagement avec des entités ou des individus qui sont soumis à des sanctions économiques américaines ou internationales applicables.

De plus, les Partenaires commerciaux sont également tenus de respecter nos politiques et procédures spécifiques en relation avec leur engagement avec notre Groupe.

Intégrité commerciale, normes anti-corruption et anti-pot-de-vin

Nos Partenaires commerciaux sont mandatés pour faire preuve de la plus grande intégrité tout au long de leurs engagements commerciaux. Une politique de tolérance zéro ferme contre la corruption, l'extorsion et le détournement est essentielle. Il est strictement interdit de s'engager dans des actions qui impliquent l'offre, l'acceptation ou l'autorisation de pots-de-vin ou l'exploitation de moyens pour obtenir des avantages non mérités.

L'utilisation de biens ou de fonds pour des incitations illégales visant à influencer les décisions ou les actions du Groupe Alliance Laundry ou de ses employés, ou de toute entité gouvernementale ou autre tiers, est strictement interdite.

Nos Partenaires commerciaux doivent assurer la conformité avec toutes les lois anti-corruption et anti-pot-de-vin applicables dans toutes juridictions, y compris les régions, les pays, les provinces ou les états, où ils opèrent.

Conformité Antitrust

Les Partenaires commerciaux doivent conduire leurs opérations dans le strict respect de toutes les lois applicables en matière d'antitrust et de compétition. Cet engagement implique de prévenir activement toutes actions qui pourraient restreindre la concurrence ou constituer des pratiques commerciales déloyales, y compris mais sans s'y limiter, la fixation des prix, l'allocation de marchés, et le truquage des enchères. Les Partenaires commerciaux sont tenus de favoriser une concurrence loyale en tout temps, garantissant que leurs pratiques commerciales n'entravent pas ou ne manipulent pas la dynamique du marché.

Conflit d'intérêts

Les interactions commerciales doivent être menées sans conflits d'intérêts. Il est impératif que nos Partenaires commerciaux divulguent rapidement tout conflit d'intérêts possible dans leurs engagements commerciaux avec le Groupe Alliance Laundry. Une divulgation précoce donne au Groupe Alliance Laundry suffisamment de temps pour résoudre et rectifier la situation de manière appropriée, garantissant que nos pratiques commerciales restent transparentes, équitables, et adhèrent aux normes éthiques les plus élevées.

Confidentialité et Protection des données

Les Partenaires commerciaux doivent assurer la conformité avec les lois sur la protection des données, garantissant que toutes les données personnelles sont collectées, traitées, stockées, transférées et supprimées conformément à la législation pertinente. Pour garantir cette protection, les Partenaires commerciaux sont tenus de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires qui préservent l'intégrité et la confidentialité des informations personnelles.

Propriété intellectuelle et Confidentialité

Les Partenaires commerciaux doivent respecter et protéger strictement la propriété intellectuelle du Groupe Alliance Laundry, y compris les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur, en respectant toutes les directives d'utilisation. Toute information non publique doit être traitée comme confidentielle. L'ingénierie inverse des produits, technologies ou toute autre information propriétaire du Groupe Alliance Laundry est strictement interdite. Les Partenaires commerciaux doivent empêcher toute divulgation ou utilisation non autorisée, garantissant l'intégrité et la confidentialité de toutes les informations propriétaires.

Systèmes de dénonciation et Exigences de non-représailles

Nous encourageons fortement tous les Partenaires commerciaux à développer et à maintenir des systèmes de dénonciation qui permettent la déclaration sécurisée et confidentielle de comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Lorsque la loi l'exige, en fonction des caractéristiques du Partenaire commercial, le respect de cette exigence légale est obligatoire. Ces systèmes doivent garantir l'anonymat et offrir une

protection sans équivoque aux dénonciateurs contre toute forme de représailles ou de discrimination résultant de leurs divulgations.

Achat et approvisionnement durables de produits et matières premières

Les fournisseurs doivent garantir un approvisionnement durable, éthique et conforme à la qualité de tous les produits et matières premières, en respectant strictement les normes environnementales, de travail, de qualité et de sécurité. La diligence raisonnable est requise pour éviter de contribuer à des dommages environnementaux ou à des violations des droits de l'homme, tout en confirmant que les matériaux sont obtenus ou fabriqués en conformité avec les réglementations globales et locales applicables sur la protection de l'environnement, la responsabilité sociale, la qualité et la sécurité. La transparence et la collaboration avec le Groupe Alliance Laundry pour atténuer tout risque lié à l'approvisionnement et aux achats sont obligatoires, dans le but de réduire notre impact environnemental et de promouvoir des niveaux plus élevés d'équité sociale et de sécurité dans les chaînes d'approvisionnement.

Conformité aux minéraux de conflit

Les fournisseurs de composants qui peuvent contenir du tantale, de l'étain, du tungstène et de l'or ("3TG") au Groupe Alliance Laundry sont tenus de certifier que ces matériaux sont "sans conflit", ce qui signifie qu'ils ne financent pas les conflits armés ou ne contribuent pas aux violations des droits de l'homme dans la République démocratique du Congo (RDC) ou les zones adjacentes. Les fournisseurs doivent démontrer une amélioration continue de la traçabilité et collaborer avec le Groupe Alliance Laundry pour garantir la conformité avec toutes les exigences que tous les composants fournis au Groupe Alliance Laundry sont «sans conflit».

B. RESPECT DU TRAVAIL ET DES DROITS DE L'HOMME

Emploi librement choisi et Droits de l'employé

Les Partenaires commerciaux doivent rejeter toutes formes de travail forcé ou obligatoire. Là où cela est légalement applicable et conformément aux pratiques locales, il est recommandé aux Partenaires commerciaux de fournir des contrats de travail par écrit et dans la langue de l'employé, y compris toute variation future. Les documents personnels de l'employé ne doivent pas être retenus, sauf si la loi l'exige. Tous les emplois doivent être volontaires, permettant aux employés de mettre fin à leur emploi avec un préavis raisonnable conformément aux normes/législations locales ou aux conditions convenues.

De plus, les Partenaires commerciaux doivent garantir que leurs employés ont accès à tous les congés légalement mandatés, y compris les vacances, les congés de maternité-paternité et d'adoption, et tout autre congé reconnu ou établi par la loi.

Prévention du travail des enfants

Les Partenaires commerciaux ne doivent pas employer de travailleurs enfants et doivent respecter l'âge minimum pour l'emploi tel que spécifié par les lois ou réglementations locales. Dans les pays où il n'y a pas de lois réglementant l'âge minimum pour l'emploi, les Partenaires commerciaux s'engagent à respecter les normes du travail établies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le cas échéant.

Les Partenaires commerciaux doivent toujours protéger la santé et la sécurité des jeunes employés, en recommandant d'éviter le travail dangereux, nocturne et supplémentaire. Les Partenaires commerciaux sont recommandés de promouvoir des opportunités d'apprentissage et de croissance professionnelle, particulièrement parmi les jeunes employés ou ceux engagés dans des programmes d'apprentissage.

Horaires de travail

Les Partenaires commerciaux doivent se conformer à toutes les lois locales applicables réglementant les heures de travail et les heures supplémentaires, et respecter les périodes de repos légalement mandatées dans chaque cycle de travail ou tout au long de la journée de travail.

Conformité des salaires et des avantages

Les Partenaires commerciaux sont tenus d'adhérer strictement à toutes les lois pertinentes régissant les salaires, la rémunération des heures supplémentaires, les avantages et les permis de travail. De plus, ils doivent respecter les termes de rémunération tels que déterminés par les conventions collectives de travail juridiquement contraignantes. Les Partenaires commerciaux ont également l'obligation d'effectuer toutes les déductions légalement mandatées, y compris les impôts, cotisations de sécurité sociale et d'assurance maladie, garantissant que ceux-ci sont correctement déposés auprès des agences ou comptes spécifiés conformément aux exigences légales.

Non-discrimination

Les Partenaires commerciaux doivent maintenir un environnement d'égalité, où aucune forme de discrimination n'est pratiquée ou tolérée. Cet engagement s'étend à tous les aspects de l'emploi, y compris

l'embauche, la formation, la promotion et la rémunération, garantissant l'absence de préjugés basés sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'ethnicité, le handicap, la grossesse, la religion, les croyances politiques, l'adhésion syndicale, ou tout autre statut protégé.

Anti-harcèlement Les Partenaires commerciaux doivent maintenir un environnement de travail exempt de harcèlement, garantissant que chaque employé est traité avec respect et dignité. Des politiques strictes contre toutes formes de harcèlement, qu'il soit physique, psychologique, sexuel ou verbal, doivent être établies et clairement communiquées à tous les employés. L'établissement de mesures essentielles pour prévenir, traiter et résoudre tout incident de harcèlement est crucial pour promouvoir un environnement de travail sûr et inclusif pour tous.

Liberté d'association Il est recommandé que les Partenaires commerciaux respectent les droits de leurs employés, y compris le droit de négocier collectivement et de participer à des manifestations pacifiques lorsque de telles activités sont autorisées par les lois locales. De plus, il est recommandé que les employés aient la possibilité de communiquer librement et de partager des idées et des préoccupations avec la direction concernant les conditions de travail et les pratiques de gestion sans crainte de discrimination, de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Les Partenaires commerciaux sont également encouragés à respecter le droit des employés de s'abstenir de participer à ces activités.

Santé et Sécurité Les Partenaires commerciaux doivent assurer un environnement de travail sûr et sain pour tous les employés, en se conformant aux lois locales en matière de santé et de sécurité. Cela comprend l'identification et la gestion des dangers du lieu de travail grâce à des contrôles efficaces, à la formation, et, si nécessaire, à un équipement de protection personnel. Si les réglementations locales l'exigent, un responsable de la santé et de la sécurité nommé doit superviser ces pratiques.

Les Partenaires commerciaux sont encouragés à évaluer activement et à minimiser l'exposition des travailleurs à des matières et des conditions dangereuses. Lorsque les risques ne peuvent pas être complètement éliminés, il est impératif de fournir aux travailleurs un équipement de protection personnel approprié pour garantir leur sécurité.

De plus, toutes personnes entrant dans les locaux du Groupe doivent être informées des dangers inhérents au lieu de travail et doivent disposer des connaissances suffisantes et de l'équipement de protection personnelle adapté.

Formation et Information sur la sécurité

Il est conseillé aux Partenaires commerciaux de fournir une formation et des informations complètes sur la santé et la sécurité, accessibles dans la langue locale des employés. Tout en reconnaissant les variations internationales dans les réglementations, il est recommandé d'informer les travailleurs sur les dangers courants, y compris les risques mécaniques, chimiques et d'incendie, en veillant à ce que ces informations soient clairement affichées et facilement disponibles. Initier la formation avant le début du travail et maintenir une éducation continue lorsque c'est possible. Tous les employés devraient se sentir habilités à exprimer des préoccupations en matière de santé et de sécurité, en étant assurés d'un environnement exempt de représailles.

Gestion des urgences et des blessures

Il est conseillé aux Partenaires commerciaux de mettre en place des plans d'urgence, y compris des procédures de notification et d'évacuation des employés. Il est également important de développer une approche approfondie pour prévenir, traiter et documenter les blessures et les maladies sur le lieu de travail, garantir un traitement médical immédiat et faciliter la récupération et le retour au travail des employés affectés.

Dans les pays où cela est requis, les Partenaires commerciaux doivent avoir une couverture d'assurance qui soutient les employés en cas de blessures, d'accidents ou de maladies, en se conformant aux normes légales locales et en facilitant leur récupération et leur retour au travail.

Normes de l'environnement de travail

Maintenir un environnement de travail sûr et sain comprend assurer l'accès à des toilettes propres, à de l'eau potable, et à des zones de préparation et de restauration hygiéniques, selon le cas. Pour les Partenaires commerciaux qui fournissent des logements aux travailleurs, il est crucial de veiller à ce que ces espaces soient propres, sûrs, et répondent aux normes nécessaires.

C. ENGAGEMENT ENVERS LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Conformité environnementale

Les Partenaires commerciaux doivent obtenir, maintenir et garder à jour tous les permis, approbations et enregistrements environnementaux nécessaires, en respectant strictement leurs exigences opérationnelles et de reporting.

Utilisation durable des ressources Il est attendu que les Partenaires commerciaux utilisent les ressources de manière efficace, y compris l'eau, l'énergie et les matières premières. Il est essentiel d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles par la conservation, les modifications de production, la substitution de matières, la réutilisation et le recyclage.

Nous encourageons les Partenaires commerciaux à mettre en œuvre des programmes de gestion de l'eau qui surveillent, conservent et éliminent correctement l'eau. De même, il est conseillé d'identifier et de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Manipulation de substances dangereuses

Les produits chimiques, déchets et matériaux dangereux doivent être clairement identifiés, étiquetés et gérés pour garantir une manipulation, un stockage, un mouvement, une utilisation, un recyclage ou une élimination en toute sécurité, en préservant la santé humaine et l'environnement.

Gestion des déchets

Les Partenaires commerciaux doivent se conformer à toutes les lois et permis applicables liés au stockage, à la manipulation et à l'élimination des déchets, directement ou par l'intermédiaire de sous-traitants de gestion des déchets. Pour les opérations européennes, respecter la Directive sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (Directive DEEE) qui définit les normes pour le traitement, la récupération et le recyclage des biens électroniques et électriques. Pour les opérations dans d'autres pays/régions, il est nécessaire de se conformer aux lois locales ou fédérales applicables régissant l'élimination et le recyclage des produits électroniques et électriques.

De plus, nous recommandons aux Partenaires commerciaux d'adopter une approche systématique pour gérer efficacement, minimiser et assurer l'élimination responsable ou le recyclage des déchets solides non dangereux.

Émissions de l'air

Il est fortement recommandé que les émissions d'air, y compris les composés organiques volatils, les particules et les produits de combustion, soient caractérisées, surveillées, contrôlées et traitées selon les exigences avant le déversement. Cette recommandation s'applique à tous les Partenaires commerciaux (et non seulement à nos fournisseurs qui peuvent avoir une influence directe par le biais des processus de fabrication et opérationnels) reconnaissant leur rôle significatif dans le cycle de vie du produit et les impacts potentiels sur la qualité de l'air par l'utilisation, la gestion et l'élimination du produit.

CONCLUSION

Le Groupe Alliance Laundry apprécie votre engagement à respecter les principes et les valeurs définis dans ce Code. Votre adhésion garantit que, ensemble, nous pouvons maintenir des normes élevées d'intégrité, de conformité et de pratiques éthiques tout au long de nos opérations commerciales.

Pour toute question ou préoccupation concernant ce Code de conduite, veuillez nous contacter à Legaldepartment@alliancels.com

Nous vous remercions pour votre dévotion à maintenir un partenariat commercial responsable et éthique.